



ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

Vingt ans d'expertise et d'engagement : 2024 restera gravée comme une année charnière pour Agrica Épargne. À l'aube de cette nouvelle décennie qui s'ouvre devant nous, notre Lettre financière vous propose un décryptage approfondi de l'année écoulée et des perspectives qui se dessinent sur les marchés.

2024 a été marquée par un retournement majeur du cycle des taux. Parallèlement, l'économie américaine a fait preuve d'une vigueur étonnante, contrastant avec les hésitations européennes et chinoises.

Le paysage géopolitique s'est complexifié, des tensions territoriales et des conflits armés persistent, la nouvelle présidence américaine anime les échanges internationaux et plusieurs démocraties occidentales – France, Allemagne, Canada – traversent des zones de turbulences politiques.

Cette configuration inédite recèle pourtant des opportunités d'investissement. Les entreprises européennes fortement exposées au marché américain pourraient notamment tirer leur épingle du jeu.

Sur le front de l'épargne salariale, deux évolutions sont à signaler : la mise en œuvre de la loi sur le partage de la valeur pour les TPE et l'affirmation du rôle croissant de l'épargne salariale comme levier de la RSE.

Toute l'équipe d'Agrica Épargne vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour 2025. Excellente lecture de la Lettre financière d'Agrica Épargne !

Patrick Leroy
Directeur Général Délégué
Agrica Épargne

LE POINT SUR LA SITUATION

■ UNE ÉCONOMIE MONDIALE À PLUSIEURS VITESSES

Alors que l'année 2025 débute, les écarts de trajectoires économiques entre régions n'ont jamais été aussi flagrants. « L'exceptionnalisme américain » s'affirme, tandis que l'Europe peine à retrouver son dynamisme et que la Chine cherche un nouveau souffle.

Les États-Unis continuent d'impressionner par leur résilience. La croissance du PIB, portée à 2,6 %¹ en 2024, repose largement sur une consommation des ménages représentant 70 % de l'économie². Ce dynamisme s'explique par une triple création de richesse : des salaires réels en progression, un marché immobilier résilient et des patrimoines boursiers en hausse significative, les ménages américains n'ayant jamais été autant investis en actions, notamment dans les valeurs technologiques performantes comme les « Sept Magnifiques », qui incluent des géants comme NVIDIA et Microsoft.

La situation pourrait même s'amplifier en 2025 avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche. Sa politique pro-business, marquée par des baisses d'impôts promises aux entreprises et aux ménages aisés, devrait stimuler davantage l'économie. Cependant, cette orientation, couplée à des mesures protectionnistes, fait planer le risque d'un regain d'inflation qui pourrait contraindre la Fed à maintenir une politique monétaire restrictive plus longtemps qu'anticipé.

En Europe, malgré des salaires réels positifs, le tableau est nettement plus contrasté. Le taux d'épargne en hausse témoigne d'une confiance fragile des ménages : de 13,9 % en 2023, il est passé à 15,1 % en 2024³. L'Allemagne et la France, empêtrées dans des situations politiques complexes, peinent à dynamiser la zone euro. Une lueur d'espoir subsiste néanmoins pour l'Allemagne. La première économie de la zone dispose d'une marge de manœuvre budgétaire qui pourrait permettre un plan de relance, notamment dans les infrastructures, à condition de lever le « frein à la dette⁴ » inscrit dans la Constitution.

La Chine, quant à elle, multiplie les annonces pour stabiliser son économie, particulièrement dans le secteur immobilier. Si les mesures actuelles sont jugées insuffisantes par les marchés, un stimulus budgétaire plus important pourrait se matérialiser en 2025, notamment en réaction à un durcissement des relations commerciales avec les États-Unis. Une telle relance constituerait un catalyseur positif pour l'Europe, particulièrement pour l'Allemagne, très exposée à l'économie chinoise.

Les divergences entre ces trois pôles devraient ainsi continuer de structurer l'économie mondiale en 2025, avec un objectif commun : réussir un atterrissage en douceur dans un contexte de normalisation monétaire.

¹ L'écart de croissance entre Europe et États-Unis reculera en 2025, Le Figaro ² L'importance cruciale de la consommation des ménages américains, Paperjam ³ Données BCE, décembre 2024, moyenne dans la zone euro, en % du revenu disponible ⁴ Schuldenbremse

LES CHOIX D'AGRICA ÉPARGNE

■ MARCHÉS FINANCIERS : QUELLES OPPORTUNITÉS EN 2025 ?

L'année 2024 s'achève sur de belles performances, en particulier pour les marchés actions. Bilan sur l'année écoulée et perspectives pour 2025 avec Emmanuelle Ferreira, Directrice Générale Adjointe, et Yann Carré, Responsable Multigestion chez Agrica Épargne.

Quel bilan tirez-vous de l'année 2024 sur les marchés financiers ?

2024 s'achève sur un bon millésime pour les marchés actions, marqué toutefois par des disparités saisissantes. L'écart de performance entre le MSCI EMU et le S&P 500 atteint un niveau record de 15 points, au détriment de l'Europe. Au sein même de la zone euro, les divergences sont notables : les actions du CAC40 ont particulièrement souffert, accusant un retard de près de 20 points par rapport au DAX allemand. Du point de vue sectoriel, la finance s'est illustrée avec une progression de 26 %, suivie par l'industrie (+20 %). La technologie, malgré des turbulences au second semestre, maintient une solide performance de plus de 13 %.

Sur le front obligataire, si les emprunts d'État affichent des performances positives sur 2024, ce sont les obligations d'entreprises en investment grade ou même en *high yield*, plus risquées, qui se distinguent particulièrement avec des ratios de risque-rendement plus intéressants. Cette divergence s'explique notamment par la sensibilité supérieure des rendements souverains aux deux principaux facteurs de volatilité : les ajustements d'anticipations des politiques monétaires liés à l'inflation, et l'instabilité politique présente en zone euro, particulièrement en France et en Allemagne.

Quelles sont vos perspectives pour les marchés actions en 2025 ?

Nous abordons 2025 avec un optimisme mesuré. Si les gains devraient être plus modestes qu'en 2024, des opportunités subsistent, notamment sur les marchés américains. La zone euro, malgré un contexte économique peu enthousiasmant, présente des valorisations historiquement décotées par rapport aux États-Unis. Cette décote excessive pourrait constituer une opportunité, d'autant plus pour

les entreprises européennes qui produisent sur le sol américain et qui profiteront à la fois d'un dollar fort et des baisses d'impôt promises par l'administration Trump. Publicis, qui réalise plus de 60 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis, ou EssilorLuxottica, avec plus de 50 %, illustrent parfaitement cette thématique d'investissement.

Comment voyez-vous évoluer le secteur du luxe en 2025 ?

Le luxe mérite une attention particulière pour 2025. Après une année 2024 favorable à l'ultra-premium comme Hermès et Ferrari, qui ont joué un rôle défensif dans un environnement complexe, 2025 pourrait voir un élargissement des performances à d'autres acteurs. LVMH, par exemple, affiche des valorisations attractives tout en conservant son profil de croissance. Le groupe, comme ses pairs, bénéficie d'une double exposition aux États-Unis et à la Chine – respectivement premier et deuxième marchés mondiaux du luxe. Cette position unique pourrait s'avérer particulièrement porteuse en cas de reprise chinoise, après une année 2024 difficile sur ce marché.



3 QUESTIONS À :
Emmanuelle FERREIRA
& Yann CARRE





¹Chiffre décembre 2024, variation sur un an glissant ²Chiffre novembre 2024, variation sur un an glissant ³Au 09/01/2025

ENGAGEMENT

■ L'ÉPARGNE SALARIALE, UN OUTIL AU SERVICE DE LA RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) s'impose aujourd'hui comme un pilier fondamental de la stratégie des organisations. Avec l'entrée en vigueur progressive de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en 2024, les grandes entreprises et les PME cotées font face à de nouvelles exigences en matière de reporting extra-financier, renforçant ainsi leur engagement dans une démarche durable.

La CSRD : un nouveau cadre pour la RSE

La directive CSRD marque un tournant majeur dans l'approche de la durabilité au sein des entreprises. Elle impose désormais une transparence accrue sur les impacts sociétaux et environnementaux de leurs activités. Au-delà de cette obligation réglementaire, la directive encourage les organisations à repenser leur modèle d'affaires pour intégrer pleinement les enjeux de développement durable. « Les entreprises doivent non seulement évaluer leur empreinte sur la société et l'environnement, mais également anticiper et gérer les risques liés à la durabilité auxquels elles sont exposées », précise Florence Bihour-Frezal, Directrice de la Stratégie ESG chez Agrica Épargne.

L'épargne salariale : un instrument stratégique de la RSE

Dans ce contexte, l'épargne salariale est un outil privilégié pour concrétiser les ambitions RSE des entreprises. En effet, les dispositifs d'épargne salariale peuvent être

structurés pour servir des objectifs durables tout en renforçant l'engagement des collaborateurs. La mise en place d'accords d'intéressement intégrant des critères RSE permet, par exemple, d'aligner les intérêts des salariés avec les objectifs de développement durable de l'entreprise.

Cette approche se matérialise notamment par :

- la définition d'objectifs RSE mesurables dans les accords d'intéressement (ex : réduction de l'empreinte carbone, atteinte d'objectifs en matière de sécurité des collaborateurs, développement des compétences, etc.) ;
- l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la gestion des fonds d'épargne salariale ;
- ou la proposition d'une gamme de fonds d'épargne avec l'agrément fonds de partage, à travers laquelle la société de gestion s'engage à reverser une partie de ses frais de gestion à des associations de terrain avec un impact environnemental ou social sur le territoire.

Pour Patrick Leroy, Directeur Général Délégué d'Agrica Épargne, « Cette synergie entre épargne salariale et RSE crée une dynamique positive et vertueuse : les salariés sont encouragés à participer activement à la transformation durable de leur entreprise, tout en bénéficiant des retombées financières de cette transformation. Les entreprises, quant à elles, disposent d'un levier puissant pour atteindre leurs objectifs RSE et répondre aux exigences de la CSRD, tout en renforçant leur attractivité auprès des talents sensibles aux enjeux de durabilité. »

CÔTÉ ÉPARGNE SALARIALE

■ PARTAGE DE LA VALEUR : UNE NOUVELLE OBLIGATION POUR LES TPE AU 1^{ER} JANVIER 2025

L'année 2025 marque un tournant décisif pour les TPE françaises avec l'entrée en vigueur de la loi sur le partage de la valeur obligeant les entreprises de 11 à 50 salariés affichant un bénéfice net fiscal positif sur trois ans (2022, 2023, 2024) à mettre en œuvre un dispositif de partage de la valeur répondant à l'ambition de développement économique partagé et de mobilisation vers la transition écologique.

Une obligation aux multiples visages

La nouvelle réglementation favorise le partage des bénéfices avec les collaborateurs en imposant aux entreprises concernées de mettre en place au moins un dispositif de partage de la valeur (participation, intéressement, abondement à un plan d'épargne ou prime de partage de la valeur). Cette flexibilité permet à chaque entreprise d'adopter le ou les mécanismes les plus adaptés à sa situation.

Mais elle invite également à fléchir l'épargne vers des dispositifs de placements plus responsables, notamment à travers un fonds labellisé. En effet, pour les entreprises disposant déjà d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou d'un Plan d'Épargne Retraite (PER), la loi intègre une dimension sociale et environnementale significative. Ces plans doivent désormais proposer au moins un fonds

labellisé, orienté vers la prise en compte des enjeux Environnementaux Sociaux et de Gouvernance, ou plus spécifiquement, vers le financement de la transition énergétique et écologique.

Une transition vers une épargne plus responsable

Cette évolution réglementaire s'inscrit dans une dynamique plus large de fléchage de l'épargne salariale vers des solutions d'investissement durables. Dans ce contexte, les fonds labellisés répondent à un double objectif : permettre aux entreprises de se conformer à leurs obligations légales tout en contribuant au financement de la transition écologique et sociale.

Le FCPE AGRICA EPARGNE Obligations Vertes illustre cette nouvelle génération de fonds. Bénéficiant par son fonds maître du label gouvernemental Greenfin, ce fonds permet aux entreprises de répondre à leur obligation réglementaire d'intégrer au moins un fonds labellisé dans leur dispositif d'épargne salariale. Il investit principalement dans des obligations vertes finançant des projets à impact environnemental positif, tout en visant une performance alignée sur les indices de référence du marché.

Cette convergence entre partage de la valeur et finance durable dessine les contours d'une épargne salariale dans l'air du temps, où performance économique et responsabilité environnementale se conjuguent au service d'une croissance plus équitable.

■ ILS L'ONT DIT

L'économie mondiale a fait preuve de résilience, l'inflation a reculé, s'approchant des objectifs fixés par les banques centrales, et les risques pesant sur les perspectives sont en train de se rééquilibrer. Nous tablons sur une croissance mondiale régulière en 2024 et 2025, même si elle devrait selon les projections rester inférieure à sa moyenne de longue période.

Mathias Cormann,
Secrétaire général de l'OCDE

Soyons conscients que, d'autant plus à l'heure de la nouvelle présidence Trump, la Chine a un besoin vital de l'Europe pour les débouchés de ses exportations qui conditionnent son développement économique et ses équilibres sociaux.

Thierry Breton,
ancien commissaire européen
ou marché intérieur

Les opinions exprimées concernant les tendances du marché et de l'économie sont celles d'Agrica épargne et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment en fonction des conditions du marché et d'autres conditions, et rien ne garantit que les pays, les marchés ou les secteurs se comporteront comme prévu. Ces opinions ne doivent pas être considérées comme des conseils d'investissement, une recommandation de titres ou une indication de négociation pour tout produit d'Agrica épargne. Le présent document ne revêt aucun caractère contractuel.

Le teneur du présent document repose sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables mais non contrôlées de manière indépendante. Bien que ces informations aient été préparées de bonne foi, aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite concernant leur exactitude ou leur exhaustivité, n'est ou ne sera faite et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par Agrica épargne.

Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur de s'assurer que le ou les supports considérés correspondent à sa situation financière, à ses objectifs d'investissement, à sa sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont il relève.

Avant d'investir, l'investisseur doit impérativement et attentivement prendre connaissance de la documentation réglementaire associée au support d'investissement. Les documents d'information réglementaire des fonds gérés par Agrica épargne, Document d'Informations Clés (DIC) et prospectus, sont disponibles sur demande ou sur www.agricaepargne.com. Les performances passées ne constituent pas une garantie ou une indication des résultats futurs.

www.agricaepargne.com